

Compte rendu réunion ordinaire CSE Jeudi 17 novembre 2022

Exceptionnellement, possibilité de reporter un CRSAL ou RTT non pris fin 2022 pour poser seulement et uniquement **le lundi 2 janvier 2023** (par rapport à la rentrée des classes fixée au mardi 3 janvier 2023)

En décembre, probablement travaux sur les sprinklers qui imposeront des restrictions de circulation.

Après avoir informé la direction que nous avions 18 nouveaux fûts 200 litres vides, elle décide d'organiser une nouvelle distribution quand une cinquantaine sera stockée.

Première réunion avec le nouveau directeur et dernière réunion avec la RH en poste. Dans les faits, cette réunion ressemblait à toutes les autres, comme d'habitude ce n'est pas facile de relayer les problèmes des salariés, mais ça c'est la routine.

Par exemple, sur les conductrices de ligne de l'UAP2 envoyées à l'UAP1.

Le directeur a rappelé que le contrat de travail ne précise pas l'atelier où on travaille et que donc si les collègues ne veulent ne pas honorer leur contrat de travail faut assumer.

Nous avions beau expliquer le point de vue des salariés qui préfèrent rester à l'UAP2 et qui ont même accepté l'embauche pour cela. Rien n'y fait.

De même sur le temps passé et non payé entre le vestiaire de l'UAP2 et l'UAP1, les réponses étaient contradictoires ou sur l'attribution d'un vestiaire à l'UAP1

Pour la direction tout est simple, elle claque des doigts et hop c'est réglé.

Justement, la façon d'envoyer les collègues sans explication, même blessé, de manière brutale, ce n'est pas acceptable.

Au moins, après cette réunion la direction ne peut pas dire qu'elle ne connaît pas le problème.

Résultat entreprise fin octobre, Activité à venir, Indicateurs

Pas d'informations sur ces sujets habituellement développés par la direction.

Le directeur nous informe quand même qu'il n'est pas inquiet pour l'année 2023, « mais je ne vous en dit pas plus. »

Nous demandons des nouvelles sur l'amélioration d'un de nos indicateurs, le BCBP, en effet le salaire de collègues occupant un poste de plus haut coefficient n'ont pas eu de compensation.

Comme il y a deux mois, la responsable dit qu'elle va voir. Il y a urgence vu son départ imminent.

Indicateurs RH et recrutement

La direction nous informe qu'au 1^{er} décembre, le nouveau responsable RH arrivera.

Responsable qualité et supply chain en cours de recrutement.

La direction dit vouloir embaucher des opérateurs dans les trois ateliers.

Nous demandons que les contrats d'intérim soient plus long et pas à la semaine ou au jour le jour.

La direction répond qu'elle « voudrait bien mais ne peut point »

Vote pour appel à expertise des comptes de l'entreprise

Comme d'habitude (sauf une fois en début de mandat), la majorité des élus du CSE vote contre le recours à un expert-comptable. C'est se priver d'un petit moyen d'essayer d'y voir un peu plus clair dans l'accumulation de chiffres assez incompréhensibles et surtout dans le déficit chronique.

La présentation des comptes doit être suivie par l'avis du CSE à propos de ces comptes. La CGT a donc proposé que son avis soit voté par le CSE :

Avis de la CGT sur les comptes 2021

« Pour l'année 2021 comme pour les années précédentes, la présentation des comptes de l'usine nous fait entrevoir le monde surréaliste des chiffres du patronat.

Tous les ans l'usine est déficitaire d'après vos chiffres, le déficit cumulé est presque égal au chiffre d'affaire. Mais tout va bien, Fareva « sponsorise » l'usine depuis plus de dix ans. Et ce n'est sûrement pas par générosité.

Visiblement la situation financière n'est pas problématique puisque les fournisseurs ont la garanti d'être payé et que le tribunal des patrons, le tribunal de commerce, laisse faire.

Si les patrons ont confiance, il n'y a aucune raison que les salariés acceptent que leur pouvoir d'achat se dégrade tous les ans et encore plus depuis cette année.

Fareva a largement les moyens d'augmenter nos salaires de 200 € par mois. »

Le président a refusé de mettre cet avis au vote en prétextant qu'il s'agit d'une revendication salariale. C'est pourtant le rôle du CSE de donner son avis sur les comptes de l'entreprise.

Présentation accord horaires individualisé et vote d'approbation

Nous avons expliqué que le code du travail prévoit un vote du CSE pour approuver la mise en place des horaires individualisés.

Il ne prévoit pas de vote du CSE sur un éventuel accord (non obligatoire) concernant ces horaires.

La direction n'a rien compris, volontairement ou pas. Elle a même utilisé le même bluff que d'habitude en affirmant que si l'accord n'était pas approuvé par le CSE, des horaires fixes seraient imposés à tout le monde, la bonne blaque.

En manœuvrant ainsi, la direction obtient que le CSE partage la responsabilité de l'accord.

Alors que justement, cet accord est un recul par rapport aux pratiques antérieures et officialise l'effacement des heures supplémentaires majorées, ce qui n'est pas prévu dans les horaires individualisés.

Les deux élus CGT n'ont donc pas participé au vote bidon sur l'accord.

Au passage, Cosmeva n'a toujours pas fait voter le CSE sur la mise en place des horaires individualisés comme elle aurait dût le faire depuis septembre 2013.

Nous avons aussi rappelé qu'il est notable que l'accord demandé par la CFTC lors des NAO 2022 a fini par être amendé et signé par la direction en quelques mois.

Alors que cet accord n'est pas indispensable pour l'application des horaires individualisés.

Depuis des années, et pas seulement une seule fois en NAO, **la CGT demande la mise en place d'un accord compensant véritablement le temps d'habillage**. A chaque fois, la direction élude la question en quelques minutes. Et ce n'est pas par manque d'explications.

Enfin, nous avons informé le nouveau directeur de notre revendication de la demi-heure de pause payée conventionnelle.

Le nouveau directeur est maintenant au courant de ces revendications CGT, nous allons pouvoir continuer à essayer de les obtenir en sachant bien évidemment que la décision finale revient à Fareva.

Le nouveau directeur est bien au courant de notre demande de NAO anticipé, ce dont avait convenu l'ancien directeur et Franck Bonnet.

Il n'a pas pu donner de date pour le commencement des NAO car il attend le feu vert de Fareva.

Le 17 novembre 2022